



Arrangement amiable suite à un accident

Par **marcel038**, le **15/01/2009** à **19:27**

bonjour
en novembre dernier j'ai eu un accident avec un autre automobiliste.
l'autre personne était en tort mais lors du remplissage du constat, l'agent de police qui a rempli le constat a fait une erreur en oubliant de faire le schéma sur le constat.
le lendemain, j'ai prévenu mon assurance afin de leur expliquer la situation.
celle ci m'a conseillé de refaire le constat avec la personne en stipulant ' casse et annule le constat précédent ' ou alors de m'arranger à l'amiable avec celle ci.
j'ai pris contact avec cette personne en lui proposant de trouver un arrangement à l'amiable.
n'ayant reconnu son tort, elle m'a proposé de me donner de l'argent pour les réparations de mon véhicule afin d'éviter les procédures d'assurances.
afin d'être sûr de ces propos, nous avons établi une lettre précisant que nous annulons notre procédure d'assurance et que nous avons trouvé un accord à l'amiable. cette lettre a été signée, mentionnée de ' lu et approuvée '.
j'ai donc envoyé cette lettre à mon assurance, et surprise, de 0.85 de bonus je passe à 0.95.
ma question est la suivante :
mon assurance (groupama pour ne pas la citer) a-t-elle le droit de procéder ainsi et quels sont les recours que je dois utiliser pour récupérer mon bonus ?
cordialement
marcel